

Secteur :	Services financiers
Sous-secteur :	Banques commerciales (Instituciones de Banca Múltiple)
Classification de l'industrie :	CMAP 811030 Banques commerciales
Type de réserve :	Établissement d'institutions financières (article 1403) Traitement national (article 1405)
Palier de gouvernement :	Fédéral
Mesures :	<i>Ley de Instituciones de Crédito</i> , Artículo 15
Description :	Les entités étrangères qui exercent des fonctions gouvernementales ne peuvent investir directement ou indirectement dans les banques commerciales.
Élimination progressive :	Néant